

## APPEL A PROJETS DOCTORAUX ET POSTDOCTORAUX DE RECHERCHE

**LABEX GIMeD « Grenoble Initiative in Medical Devices »**

Date limite de soumission des projets : 27 février 2026

### ■ Contexte de l'appel d'offre

Le labEx GIMeD a pour objectif de promouvoir la recherche amont et appliquée dans le domaine des dispositifs médicaux (DM). Ses priorités s'orientent autour des 5 axes suivants :

1. Les microsystèmes *in vitro* pour le diagnostic « point of care » et les tests par organes sur puce,
2. Les dispositifs *in vivo* pour la surveillance et la thérapie,
3. L'imagerie et les outils théranostiques basés sur les rayonnements,
4. Les dispositifs d'assistance au geste médico-chirurgical
5. Aspects règlementaires, sociétaux et éthiques à toutes les étapes du développement des DM.

Pour son édition 2026, GIMeD lance un appel à contrats doctoraux ou postdoctoraux.

Cet appel a pour objectif de financer des projets exploratoires et émergents menés dans le cadre d'une thèse ou d'un postdoctorat. Les demandes peuvent concerner des financements complets (3 ans de thèses ou 2 ans de postdoc) ou des co-financements (minimum 6 mois, prolongement de thèse possible).

L'enveloppe disponible correspond à 3 financements complets.

### ■ Critères d'éligibilités

- Le projet doit s'inscrire dans les thématiques soutenues par GIMeD
- Le projet ne doit pas être soumis simultanément pour financement à un autre appel d'offre de l'UGA (AAP interlabex, IRGA, EUR, pôles...) sauf dans le cas d'une demande de co-financement.
- Le projet ne doit pas avoir été refusé pour financement par GIMeD à ses deux derniers appels. Dans ce cas, un délai d'un an est demandé avant d'être resoumis.
- Aucun des co-porteur·se·s ne peut pas avoir été bénéficiaire d'un financement doctoral/postdoctoral de GIMeD dans les 2 années précédentes.
- Si le projet inclut une réflexion SHS (axe 5), il doit inclure une équipe d'un des 4 axes scientifiques du labex (axes 1 à 4).
- Le projet de thèse/postdoc doit être clairement positionné par rapport au projet global
- Le projet doit être co-porté par au moins deux équipes de recherche de laboratoires distincts et présentant des expertises complémentaires.
- Les projets incluant des partenaires nationaux ou internationaux hors du périmètre du Labex sont éligibles, mais seules les activités des laboratoires rattachés au Labex seront financées.
- Pour les demandes doctorales, au moins un·e des co-porteur·se·s membres du labex doit avoir son HDR et le/la doctorant·e recruté·e devra être inscrit dans une école doctorale de l'UGA.

## ■ Critères de sélection

- Qualité scientifique du projet : originalité au-delà de l'état de l'art national et international, caractère émergent et exploratoire, nouveauté méthodologique, ambition scientifique et/ou technologique des objectifs.
- Faisabilité du projet : pertinence de résultats préliminaires, adéquation des moyens humains et méthodologiques aux objectifs du projet, analyse et remédiation des risques.
- Qualité scientifique du consortium et des co-porteur·se·s (complémentarité du consortium, pertinence et interdisciplinarité de la collaboration, qualité des publications des co-porteur·se·s, positionnement des co-porteur·se·s vis-à-vis du contexte du projet).
- L'aspect structurant de la demande (émergence d'une collaboration, bénéfices pour la communauté).
- Impact du projet : importance des résultats scientifiques attendus par rapport à l'état de l'art, retombées cliniques potentielles, stratégie de dissémination, cohérence sociétale et éthique du projet.
- Effets leviers attendus : émergence d'une nouvelle thématique, renforcement du potentiel de dépôt de projets nationaux ou européens, argumentation sur la valeur ajoutée des échanges interdisciplinaires, structuration de la communauté...
- Cohérence entre le projet doctoral et le projet global.
- Rattachement éventuel du projet à différents axes du Labex GIMeD (dont SHS) et/ou pôles UGA. Dans ce cas, le progrès des connaissances attendu pour chacune des communautés impliquées devra être explicité.

## ■ Types de financements possibles

- Financement complet (3 ans) d'une thèse (135 k€ max). Un budget « environnement » pourra couvrir des dépenses supplémentaires liées au fonctionnement et aux investissements, dans une limite de 10 000 € pour l'ensemble de la durée de la thèse. Une estimation budgétaire détaillée, incluant un calendrier prévisionnel annuel des dépenses, devra être fournie lors du dépôt de candidature.
- Financement partiel (18 mois) d'une thèse (62.5 k€ max), le co-financement restant devant être trouvé avant fin 2026 et avant le démarrage de la thèse.
- Financement d'un post-doctorant (6 mois minimum, 2 ans maximum). Aucun environnement n'est prévu dans le cas d'un financement de postdoc.

## ■ Modalités générales

- Les projets peuvent être rédigés en français ou en anglais.
- Le visa de la direction de laboratoire du coordinateur est obligatoire.
- Les Allocations Doctorales de Recherche (ADR) sont attribuées dans une unité de recherche ayant l'UGA comme tutelle.
- Le directeur ou la directrice de thèse doit être affilié/e à un laboratoire de l'UGA membre du LabEx GIMeD et doit être rattaché/e à une école doctorale de l'UGA.
- Le directeur ou directrice de thèse devra s'assurer, auprès de son École Doctorale de rattachement, du respect des règles en vigueur concernant le taux d'encadrement, conformément au règlement intérieur du Collège Doctoral<sup>1</sup>.
- Le contrat de thèse débutera le 1<sup>er</sup> octobre 2026 (ou au plus tard au 31 décembre 2026)

<sup>1</sup> L'École Doctorale cible sera sollicitée sur (1) le nombre de thèses en cours encadrées par le(s) directeur(s) de thèses pressenti(s) ; (2) le nombre de thèses financées encadrées par le(s) directeur(s) de thèse pressenti(s) ayant démarré depuis plus de 4 ans et non soutenues. Cet inventaire sera fait sur une période de 10 ans ou à défaut depuis le recrutement de(s) directeur(s) de thèse pressenti(s).

- Le montant demandé pour un financement complet sera plafonné à 135k€ pour une thèse hors environnement.
- Les crédits devront être dépensés avant le :
  - 31/12/2029 pour une thèse,
  - 31/12/2028 pour un post-doc
- Les co-porteur·se·s du projet doivent être membres permanents en activité (chercheur·se, enseignant·e-chercheur·se, praticien·ne, ou assimilé·e·s, IT...) d'une unité de recherche des pôles de recherche de l'UGA et/ou d'unités de recherche de Grenoble CEA-DRT.
- Un·e co-porteur·se supplémentaire peut ne pas être affilié à un laboratoire (ex : PH du CHUGA).
- Un·e chercheur·se ou enseignant·e-chercheur·se émérite ne peut pas être co-porteur·se d'un projet.
- En cas de sélection, les porteur·se·s s'engagent à ce que la demande doctorale/postdoctorale ne soit pas financée par ailleurs sauf dans le cas d'un cofinancement.
- Afin de garantir l'équité de traitement des dossiers, le descriptif du projet devra être strictement limité au nombre de pages préconisé, fonte Calibri 11 pt, interligne simple.

## ■ Recrutement

- Le recrutement des doctorant·e·s devra se faire en articulation avec l'École Doctorale concernée. La procédure de recrutement (rédaction et diffusion de la fiche de poste, description des conditions de travail, pré-sélection puis auditions) sera définie par les futur·e·s encadrant·e·s puis validée par l'École Doctorale.
- Il n'est pas nécessaire d'avoir identifié un·e candidat·e au moment du dépôt du projet.
- L'appel à candidature et le processus de recrutement seront organisés après l'obtention de l'ADR, selon les règles de recrutement de l'UGA et les recommandations de l'École Doctorale de rattachement.

## ■ Engagement des co-porteurs

- Les co-porteur·se·s s'engagent à mentionner le soutien du labEx GIMeD dans toutes les productions scientifiques issues du projet doctoral en indiquant la référence "ANR-15-IDEX-02":
  - *Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-15-IDEX-02.*
  - *This work is supported by the French National Research Agency in the framework of the "Investissements d'avenir" program (ANR-15-IDEX-02).*
- Les co-porteur·se·s s'engagent à ce que les doctorant·e·s/postdoctorant.e.s financé·e·s par cet appel participent activement aux journées scientifiques organisées par le labEx GIMeD (présentation des résultats obtenus, participation à l'organisation ...).
- Apposer le logo du LabEx GIMeD sur toutes les communications des travaux financés, notamment lors des manifestations nationales et internationales.
- Fournir un document de synthèse à la fin du projet (modèle précisé ultérieurement) destiné notamment au bilan d'activité des LabEx.
- Transmettre, sur demande, des informations non confidentielles liées au projet afin de les diffuser au sein de la communauté GIMeD.

## ■ Procédure de sélection

- Chaque projet fera l'objet d'au moins 2 évaluations extérieures, puis la sélection sera effectuée par le bureau en fonction de ces évaluations extérieures. Les critères d'évaluations seront les suivants :

- Qualité scientifique du projet
- Faisabilité du projet
- Qualité scientifique des porteurs et complémentarité du consortium
- Effet levier potentiel
- Impact potentiel à long terme du projet
- Points forts et points faibles
- L'aspect structurant pour la communauté sera pris en compte.
- La procédure de sélection respectera la charte UGA des bonnes pratiques de déontologie<sup>2</sup> des appels à projets, notamment concernant le traitement des liens d'intérêt.
  - Chaque membre du bureau déclarera les projets pour lesquels il/elle est en conflit d'intérêt au sens de cette charte ;
  - Chaque évaluateur·rice extérieur·e déclarera ses éventuels conflits d'intérêts pour chacun des projets qu'on lui demandera d'évaluer.
- Chaque membre du bureau de GIMeD et du comité de sélection votera formellement l'application de la charte d'engagement et de confidentialité (annexe 1 de la charte UGA).
- Chaque membre du bureau de GIMeD et du comité de sélection déclarera ses potentiels conflits d'intérêt avec les projets déposés et ceux-ci seront évalués en fonction de ces déclarations dans le respect des règles en matière de confidentialité et de déontologie.

## ■ Retour vers les porteurs et restitution auprès de la communauté scientifique

- Le comité de sélection désignera pour chaque projet parmi ses membres un·e rapporteur·se qui rédigera une synthèse des évaluations qui sera adressée aux co-porteur-se-s.

## ■ Soumission des projets

- Le dossier complet, comprenant le dossier de candidature ainsi que les documents annexes, doit être soumis dans les délais et au format demandé à l'adresse suivante :
  - [salma.mezzi@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:salma.mezzi@univ-grenoble-alpes.fr)
- Tout dossier incomplet et/ou reçu après la date limite de soumission ne pourra pas être pris en compte.
- Documents obligatoires à joindre au dossier :
  - CV + liste des publications des co-porteur-se-s sur les 5 années précédentes (1 seul document)
  - Résumé du projet (1/2 page maximum)
  - Description du projet (5 pages max hors références)
  - Formulaire avec liste des personnels impliqués dans le projet
  - Attestation du dépôt de projet signée par le/la Directeur·trice du laboratoire principal
  - Rôle du doctorant·e /postdoctorant·e dans le projet global
  - Justification des co-financements éventuels

## ■ Calendrier de l'appel à projet

- Date du lancement : 5 janvier 2026
- Date limite de soumission : 27 février 2026
- Publication des résultats : 31 mai 2026

---

<sup>2</sup>[https://intranet.univ-grenoble-alpes.fr/medias/fichier/charte-regles-fonctionnement-aap-uga\\_1676024501652-pdf?INLINE=FALSE](https://intranet.univ-grenoble-alpes.fr/medias/fichier/charte-regles-fonctionnement-aap-uga_1676024501652-pdf?INLINE=FALSE)

■ Contacts pour toute information

- Cheffe de projet LabEx GIMeD : Salma MEZZI

Courriel : [salma.mezzi@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:salma.mezzi@univ-grenoble-alpes.fr)